



LE PASSAGE Affichage Mairie

Centre Canin Fourrière

06 27 72 58 87 / 02 96 13 36 22

Art : 1

Seuls les services habilités par la mairie (Police, pompiers, Police Municipale, ASVP...) pourront contacter la fourrière le Passage.

Horaires au public pour récupérer leurs animaux sur RDV :
Du lundi au vendredi de 9h à 20h, le samedi de 10h à 20h
Permanence téléphonique 7j/7 de 9h à 20h au 06 27 72 58 87

Art : 2

Délais de garde, 8 jours ouvrés et franc. Au-delà, si l'animale est adoptable, il sera transféré dans une association pour la protection animale. Pour les animaux non identifiés, une puce électronique sera implantée par le vétérinaire. (Obligation art :L212-10 du CRPM)

Un justificatif de propriété de l'animale sera demandé, lors de la restitution de celui-ci (pièce d'identité, certificat I-cad)

Art : 3

Conformément à la législation, art. L211-24 du CRPM, le centre Canin Fourrière Le PASSAGE est autorisé à encaisser les frais, directement et pour son compte auprès des propriétaires qui récupèrent leurs animaux. Les tarifs appliqués seront ceux en vigueur au moment de la restitution.

**RAPPEL : LA NON REPRISE DE L'ANIMAL PAR SON PROPRIETAIRE
CONSTITUE UN ABANDON REPRIMENDE PAR L'ARTICLE
521-1 DU CODE PENAL, LE CONTREVENANT EST PASSIBLE D'UNE AMENDE
DE 30 000 EUROS ET DE 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.**

Art : 4

Prise en charge d'un chien par la fourrière-----89,00 €/ttc
Prise en charge d'un chat par la fourrière-----54,00 €/ttc
Retour au domicile-----10,00 €/ttc
Forfait vétérinaire (Identification)-----68,00 €/ttc
Les soins jugés nécessaires par le vétérinaire sont à la charge du propriétaire et
seront payés sur présentation de la facture du praticien.
Frais de garde chiens/jour-----8,60 €/ttc
Frais garde chats/jour-----5,60 €/ttc

Convenant Marec | Siret 849 731 096 00012
22450 LANGOAT | loicmoreau.lepassage@outlook.fr

LE PASSAGE
Centre Canin Fourrière
Convenant Marec
22450 LANGOAT
06 27 72 58 87
02 96 13 36 22
loicmoreau.lepassage@outlook.fr
Siret 849 731 096 000 42